

Note de service

DESTINATAIRES : Tous les employés et gestionnaires œuvrant en centre hospitalier

EXPÉDITEUR : Benoit St-Denis, adjoint au DGA-SPER
Service de prévention et contrôle des infections

DATE : 10 juin 2022

OBJET : **PRÉCISIONS : SECOND DÉPISTAGE COVID-19 POUR LES USAGERS ADMIS EN CENTRE HOSPITALIER**

La situation épidémiologique de la COVID-19 nous amène à réviser les consignes de dépistage actuellement en place. Ainsi, le **second dépistage de SRAS-CoV-2 lors du jour 2 de l'admission** d'un usager en centre hospitalier, qui avait été ajouté le 11 avril dernier en raison d'une augmentation des cas de COVID-19, n'est plus requis à compter de ce jour.

Bien entendu, il est toujours requis de procéder au dépistage de SRAS-CoV-2 pour **tous les usagers admis** en centre hospitalier, au **jour 0**, et ce, peu importe si l'usager présente ou non des symptômes ou critères d'exposition. De plus, le dépistage au jour 2 des usagers présentant des symptômes s'apparentant à la COVID-19 est maintenu, comme tous les autres dépistages mentionnés dans l'algorithme d'[Orientation en centre hospitalier selon statut COVID-19](#) déjà en place.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.